



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

N° C11_04_2024_13 - Budget principal - Décision modificative n°1

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	14	63	27

Pour : 56	Abstention : 0	Contre : 7	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), GUERIN Marie-Claire (pouvoir donné à BROSSARD François), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), POUVREAU Lise (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à CACLIN Philippe), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHAIMBAULT Monique, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Budget principal - Décision modificative n°1

Il y a lieu d’ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin de prendre en compte l’augmentation du coût de construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne et de l’installation du chauffage solaire des piscines au regard des marchés, ainsi que le reversement du trop-perçu de compensation TVA en 2023 :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP CP - Gymnase de Brioux			
AP 17062/20/2031/321 - Etudes	- 44 278,81	AP 17062/13/1321/321 - Subvention Etat	29 800,00
AP 17062/23/2313/321 - Const. en cours	- 1 331 665,34	AP 17062/10/10222/321 - FCTVA	- 218 446,38
AP 17062/23/238/321 - Avances	265 182,24	16/1641/321 - Emprunts	- 922 115,53
AP/CP Chauffage solaire piscines			
AP 2024-02/23/2313/323 - Const en cours	24 387,60	AP 2024-02/10/10222/323- FCTVA	4 000,54
		021/01 - Virement à la section de fonctionnement	20 387,06
Total	- 1 086 374,31	Total	- 1 086 374,31
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Remboursement trop-perçu fraction de TVA			
014/73951/01 - Remboursement TVA TH	26 500,00	73/7351/01 - Fraction de TVA	41 000,00
014/73952/01 - Remboursement TVA TH	14 500,00		
023/01 - Virement à la section d'inv.	20 387,06		
65/65888/020 - Autres charges div. de gestion courante	- 20 387,06		
Total	41 000,00	Total	41 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Sylvain GRIFFAULT

Fabrice MICHELET